

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;  
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;  
Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4407 (profil : Langue et civilisation coréennes) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Annick	HORIUCHI	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Yannick	BRUNETON	Université Paris Diderot	P
Interne, rang B	Mme	Eunsil	YIM	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang B	Mme	Marie-Orange	RIVE-LASAN	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Pierre-Emmanuel	ROUX	Université Paris Diderot	
externe, rang A	Mme	Nathalie	LUCA	CNRS - EHESS	
externe, rang A	Mme	Laurence	LABRUNE	Université Bordeaux Montaigne	
externe, rang A	M.	Alain	DELISSIN	EHESS	
externe, rang A	M.	Alain	GENETIOT	Université de Lorraine	
externe, rang B	Mme	Eun-Jin	JEONG	Inalco	
externe, rang B	M.	Stéphane	COURALET	Université Bordeaux Montaigne	
externe, rang B	M.	Éric	BIDET	Université du Maine	

**Article 2 :** En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

**Article 3 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

  
Christine CLERICI